



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 JUN 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-64

OBJET : Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et désignation de ses membres

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	16
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CAEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER,

Absents :

Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PIO, Christine RYNINE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOQUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-64-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 JUIN 2017

OBJET : Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et désignation de ses membres.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1 relatif à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que l'Etablissement Public Territorial, ParisEstMarne&Bois, représente 13 villes et 505 372 habitants et qu'il convient de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSLP) pour les services publics gérés en délégation de service public ou dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière,

CONSIDERANT que cette commission, présidée par le président du Conseil de territoire comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT les candidatures de :

- Eric BENSOUSSAN
- Jean-Luc CADEDDU
- Chantal CANALES
- Chrysis CAPORAL
- Jean-Jacques GRESSIER
- Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET
- Marie-Hélène MAGNE
- Marie-France PARRAIN

CONSIDERANT la proposition de nommer les représentants d'associations locales suivants :

- 1 membre de l'association Ecophylle
- 2 membres de l'association Marne Vive
- 1 membre de l'association de sauvegarde de l'environnement de Polangis
- 1 membre de l'association Bry environnement et développement durable
- 1 membre de la confrérie des Sainfoins
- 1 membre de la Confédération Nationale du Logement
- 1 membre de l'UFC Que Choisir

DELIBERE

Article 1 :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et de créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'EPT ParisEstMarne&Bois,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-64-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Article 2 :

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée comme suit :

Membres du Conseil de territoire :

Outre le Président de l'EPT, président,

- Eric BENSOUSSAN
- Jean-Luc CADEDDU
- Chantal CANALES
- Chrysis CAPORAL
- Jean-Jacques GRESSIER
- Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET
- Marie-France PARRAIN
- Marie-Hélène MAGNE

Représentants d'associations locales :

- 1 membre de l'association Ecophylle
- 2 membres de l'association Marne Vive
- 1 membre de l'association de sauvegarde de l'environnement de Polangis
- 1 membre de l'association Bry environnement et développement durable
- 1 membre de la confrérie des Sainfoins
- 1 membre de la Confédération Nationale du Logement
- 1 membre de l'UFC Que Choisir

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170707-D17-64-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017